

**RAPPORT D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC –DSP 2013-2019 Abattoir du Diois
DIT RAPPORT DU DELEGATAIRE**

Réalisé en 2019 pour l'année 2018

« Le rapport du délégataire est un document produit par le délégataire de la DSP abattoir du Diois une fois par an, conformément à l'article 31 (Contrôles du propriétaire) de la DSP 2013-2019 et aux dispositions de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales.
Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante du délégant qui en prend acte. »

Ce dernier se décline selon les parties suivantes :

- 1) **le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation,**
- 2) **le bilan**
- 3) un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service (description des biens, programme d'investissements), un état du suivi du programme contractuel d'investissements le cas échéant et un état des autres dépenses de renouvellement réalisées ; → **tableau des immobilisations 2018**
Investissements 2019 : scie à ruban pour la fente des porcs.
- 4) un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour* et de reprise du service délégué ; → **cf tableau des immobilisations 2018= biens de retour**
- 5) les engagements à incidences financières y compris en matière de personnel
Tarifs 2018 revu à la baisse, ce qui explique en partie le déficit (1^{ère} fois depuis 15ans) de l'exercice 2018.
La CCD va augmenter en 2020 sa redevance abattage (article 24 de la DSP) du montant de la baisse du tarif SARL 2018. Cela sera donc neutre pour les éleveurs (à 2 ans d'intervalle) tarif ci-joint
- 6) une analyse de la qualité du service rendu ; → **cf rapport moral 2018 de l'AG SARL Abattoir du Diois**

*** Article 33 - Remise des installations (biens de retour)**

Les biens dit de retour sont constitués des biens immeubles et éléments meubles ou immeuble amortissables au plan comptable et qui sont indispensables au fonctionnement du service public. Les ouvrages édifiés par l'exploitant dans le cadre de l'article 18 et faisant partie intégrale de l'exploitation seront remis au propriétaire moyennant le versement d'une somme calculée sur la base de la valeur comptable nette figurant au bilan de l'exploitant majorée de 15 % ou à valeur fixée par dire d'expert si les ouvrages ont été totalement amortis mais sont encore en service.

Fait le 1/07/2019, à Die.

Pour la SARL Abattoir
du Diois -
Pierre-Emmanuel
ROBIN
Co-gérant

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

SARL ABATTOIR DU DIOIS

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		558	Ventes de marchandises	8 694	14 886
Variation de stock (marchandises)	5 294		Production vendue (biens et services)	315 342	302 615
Achats d'approvisionnement	1 700	6 430	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	213 740	(850)	Production immobilisée		
Autres charges externes	70 346	189 432	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 030	65 288	Autres produits	1 658	9
Rémunération du personnel	3 535	9 830	Produits financiers	1 033	913
Charges sociales	23 863	2 580			
Dotations aux amortissements		24 184			
Dotations aux provisions		269			
Autres charges		984			
Charges financières		1			
TOTAL (I)	-331 492	298 040	TOTAL (I)	326 727	318 422
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	635	3	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	1 877	4 196
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)		3 686			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	332 127	301 729	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	328 603	322 618
BENEFICE OU PERTE	(3 523)	20 889			
TOTAL GENERAL	328 603	322 618	TOTAL GENERAL	328 603	322 618

IMMOBILISATIONS PAR COMPTE

Tous les comptes

Toutes les immobilisations sorties sont prises en compte

Date de calcul : 28/06/2019

Compte : (201200) FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT

Code - Libellé	Analytique	Localisation	Famille	Date de mise en service	Valeur à amortir	Taux Type	Amortissement antérieur	Dotation	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
(FRETA) FRAIS ETABLISSEMENT				01/07/2004	364,09	33,33 L	364,09		364,09	
Total (201200) FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT					364,09		364,09	0,00	364,09	0,00

Compte : (213500) INSTALLATIONS GENERALES

Code - Libellé	Analytique	Localisation	Famille	Date de mise en service	Valeur à amortir	Taux Type	Amortissement antérieur	Dotation	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
(STAB) STABILISATION BOVINS				17/12/2014	1 248,22	14,29 L	720,61	87,45	808,06	440,16
(BARBOVP) BARRIERES BOVINS ET PORCS				19/06/2019	6 402,00	10,00 L		17,54	17,54	6 384,46
Total (213500) INSTALLATIONS GENERALES					7 650,22		720,61	104,99	825,60	6 824,62

Compte : (215400) MATERIEL INDUSTRIEL

Code - Libellé	Analytique	Localisation	Famille	Date de mise en service	Valeur à amortir	Taux Type	Amortissement antérieur	Dotation	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
(MAABD) MATERIEL DIVERS ABAT ET DECOUPE				25/08/2006	2 947,32	20,00 L	2 947,32		2 947,32	
(ENREG) ENRGISTREUR DE TEMPERATURE				31/12/2006	2 351,00	16,67 L	2 351,00		2 351,00	
(BACS) BACS A DECHETS				22/05/2007	950,24	20,00 L	950,24		950,24	
(ECART) ECARTEUR A PORCS				30/05/2007	2 200,00	16,87 L	2 200,00		2 200,00	
(EXTER) EXTERMINATEUR INSECTES				21/06/2007	560,66	33,33 L	560,66		560,66	
(KENR) KARCHER ENROULEUR				29/09/2007	747,00	20,00 L	747,00		747,00	
(BATT) BATTEUR A SANG				10/12/2007	9 900,00	20,00 L	9 900,00		9 900,00	
(CROC) CROCHETS BALANCELLES				27/12/2007	1 008,00	14,29 L	1 008,00		1 008,00	
(TABLE) TABLE INOX DECOUPE				31/12/2008	2 150,00	16,67 L	2 150,00		2 150,00	
(MACHSV) MACHINE SOUS VIDE				11/12/2009	2 500,00	20,00 L	2 500,00		2 500,00	
(PING) PINGE A MOUTONS				17/12/2009	1 738,80	20,00 L	1 738,80		1 738,80	
(ECHA) ECHAFAUDAGE				30/06/2011	2 148,08	14,29 L	2 148,08		2 148,08	
(TABL) TABLE DE DECOUPE				14/07/2011	1 093,19	14,29 L	1 093,19		1 093,19	
(MACSV) MACHINE SOUS VIDE NEUVE				26/10/2011	5 371,00	16,67 L	5 371,00		5 371,00	
(LAVE) LAVE BOTTES				04/04/2012	2 252,75	16,67 L	2 252,75		2 252,75	
(TIRE) TIRE CUIR				31/05/2012	5 598,14	16,67 L	5 598,14		5 598,14	
(BALA) BALANCE DECOUPE				23/11/2012	6 567,15	20,00 L	6 567,15		6 567,15	
(TIRECRA) TIRE CRAVATE				30/11/2012	2 376,24	16,67 L	2 376,24		2 376,24	
(DEPO) DEPOUILLEUR PNEUMATIQUE				25/03/2014	1 336,00	14,29 L	910,90	93,60	1 004,50	331,50
(BALOV) BALANCE OVINS				29/07/2014	2 722,00	14,29 L	1 721,64	190,70	1 912,34	809,66
(PUPI) PUPITRE PREPARATION MOUTON				26/09/2014	700,00	14,29 L	426,58	49,04	475,62	224,38
(SCSTLF) SCIE A RUBAN STLF				15/01/2015	4 446,67	25,00 L	4 404,04	42,63	4 446,67	
(BACDE) BAC A DECHETS				21/04/2015	1 518,00	25,00 L	1 403,63	114,37	1 518,00	

Code - Libellé	Analytique	Localisation	Famille	Date de mise en service	Valeur à amortir	Taux Type	Amortissement antérieur	Dotations	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
(ISOL) ISOLATION TUYAUTERIE				13/03/2009	859,00	14,29 L	859,00		859,00	
Total (218100) INSTALLATIONS GENERALES					859,00		859,00	0,00	859,00	0,00

Compte : (218300) MATERIEL BUREAU, INFORMATIQUE

Code - Libellé	Analytique	Localisation	Famille	Date de mise en service	Valeur à amortir	Taux Type	Amortissement antérieur	Dotations	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
(LOINF) LOGICIEL LA SOLUTION CIEL				28/07/2004	489,00	33,33 L	489,00		489,00	
(ORDFX) ORDINATEUR +FAX				10/09/2004	750,81	33,33 L	750,81		750,81	
(ORDPF) ORDINATEUR PESEE FISCALE				31/01/2006	983,03	33,33 L	983,03		983,03	
(MABUR) CASIER ARMOIRE				26/04/2006	557,27	20,00 L	557,27		557,27	
(PORT) PORTABLE ORDINATEUR				26/04/2007	659,70	33,33 L	659,70		659,70	
(ELIS) ELISA LOGICIEL DE PESEE				09/12/2014	8 422,00	16,67 L	5 703,13	688,36	6 391,51	2 030,49
(LECT) LECTEUR DE PUCE DE TEMPERATURE				03/02/2016	580,00	33,33 L	562,51	17,49	580,00	
(ORDI) ORDINATEUR Portable				10/07/2018	832,50	20,00 L	79,83	81,65	161,48	671,02
Total (218300) MATERIEL BUREAU, INFORMATIQUE					13 274,31		9 785,28	787,52	10 572,80	2 701,51

Compte : (218400) MOBILIER

Code - Libellé	Analytique	Localisation	Famille	Date de mise en service	Valeur à amortir	Taux Type	Amortissement antérieur	Dotations	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
(ARMOI) ARMOIRES INOX PESEE				17/10/2012	2 161,21	14,29 L	1 916,73	151,43	2 068,16	93,05
Total (218400) MOBILIER					2 161,21		1 916,73	151,43	2 068,16	93,05
Total					218 537,71		123 235,81	10 831,91	134 067,72	84 469,99

Total brut des sorties :

Diminution des éléments sortis :

ABATTOIR DU DIOIS TONNAGE ABATTAGE 2018

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
AUTRUCHE	201	130	379	413	284	212	270	164	364	339	274	1170 4200
BOEUF	2737	427	1629	1850	1226	616	547	0	1624	940	1855,9	743 14194,9
GENISSE	4186	3243	3781	4807	4729	1169	1339	962	2405	4487	3671	1500 36279
TAURILLON	1784	937	1126	3125	1624	1021	1526	1324	729	1758	1718	822 17494
VEAU	1068	1466	292	1557	1122	379	718	406	1226	1479	1460	1282 12455
VACHE	604	970	779	760	816	1151	1825	327	0	0	0	281 7513
CHEVREAUX	135	63	640	769	791	503	882	323	265	162	285	247 5065
CHEVRE	453	266	420	317	606	572	91	381	476	191	871	188 4832
AGNEAUX	4386	3752	9380	10967	7662	10275	13288	14072	5381	7320	4774	5513 96770
BREBIS	23	48	514	664	696	1798	2105	857	569	656	350	62 8342
PORC	23568	19223	14491	21803	19062	19371	26872	19027	16804	22480	19780	19850 242331
PORCELET	11	0	118	138	450	699	1467	695	588	256	48	117 4587
TOTAL PAR MOIS KG	39156	30525	33549	47170	39068	37766	50930	38538	30431	40068	35086,9	31775 454063

ANNEE 2018 REPARTITION DU TONNAGE PAR CATEGORIE TOTAL = 454063KG

SARL ABATTOIR DU DIOIS
AVENUE DE LA CLAIRETTE
26150 DIE
Le 05 MAI 2019

Rapport Moral 2018

En 2018 la SARL Abattoir du Diois a réalisé l'abattage de 454 tonnes de carcasses soit + 7,6 %, et 74 t soit -3,6 % sont passées en salle de découpe.

L'année 2018 à vu l'achèvement des travaux de modernisation des chaînes d'abattages. **Des travaux au niveau** des parcs porcs et bovins sont encore en cours (retard de l'entreprise chargée de réaliser les dits travaux) .

Fin Janvier, le bungalow destiné aux agents des services vétérinaires a trouvé sa place. Composé d'un vestiaire , d'un poste informatique et d'un point d'eau ,il permet une nette amélioration des conditions de travail .(Désormais il n'y a plus d'abattoir en France qui ne disposent pas d'un tel équipement) ;

En début d'année, Emmanuel Martinot , agriculteur à Beaumont –en-Diois, a été recruté par la CCD afin de succéder à Jean-Romain Tardy au poste de pesée fiscale (en place depuis trois ans).Ce dernier ayant souhaité se consacrer entièrement au développement de Diois Salaison,a assuré le tuilage au mois de Mai et Juin dernier.(il assure désormais les remplacements de congés du peseur fiscal)

Lors de la fête de la transhumance ,fin Juin, Nicolas Favier a expliqué le fonctionnement de l'Abattoir du Diois à un public intéressé, attentif et nombreux (une quarantaine de personne). Dans le contexte actuel de pression contre les abattoirs, ces visites , organisées depuis plusieurs années , permettent aux consommateurs de se faire une idée juste et d'ouvrir le dialogue . C'est pourquoi à l'initiative de la CCVD , nous avons accepté la réalisation d'une vidéo qui présente la spécificité de l'Abattoir du Diois. Cette vidéo est en ligne sur internet sur le site agrilien.fr ;

L'abattoir du Diois est désormais une « **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement** » (ICPE), rendue nécessaire car nous dépassons le seuil de d'autorisation (5 t/jour) (suite à l'inspection du 16 Juillet 2012)

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 24 Septembre au 26 Octobre 2018 n'a reçu aucune observations :en effet aucune personne ne s'est présentée lors des permanences de Mr Pascal Zingraff (commissaire enquêteur),et aucune personne n'a demandé à consulter le dossier soumis à enquête publique en dehors de ces permanences.

Présenté par la DDPP en CODERST,le 14 Février 2019,ce dernier a émis un avis favorable à l'unanimité au projet d'arrêté autorisant la SARL ABATTOIR DU DIOIS à exploiter une installation d'abattage d'animaux de boucherie sur la commune de DIE.

Le 22 Mars 2019 , l'arrêté préfectoral n° 2019081-0002 nous autorisant à exploiter ,a été publié.

Cette mise en conformité nous oblige désormais à respecter les obligations qui en découlent ,à savoir :mesure quotidienne des consommations d'eau ,mesures de bruits au bout de six mois ,puis tous les cinq ans ,auto-contrôles des effluents N et P une fois par mois ,bilan annuel pour les autres paramètres et saisis dans l'outil informatique d'auto surveillance fréquente (GIDAF),étanchéité des installations frigorifiques tous les semestres.